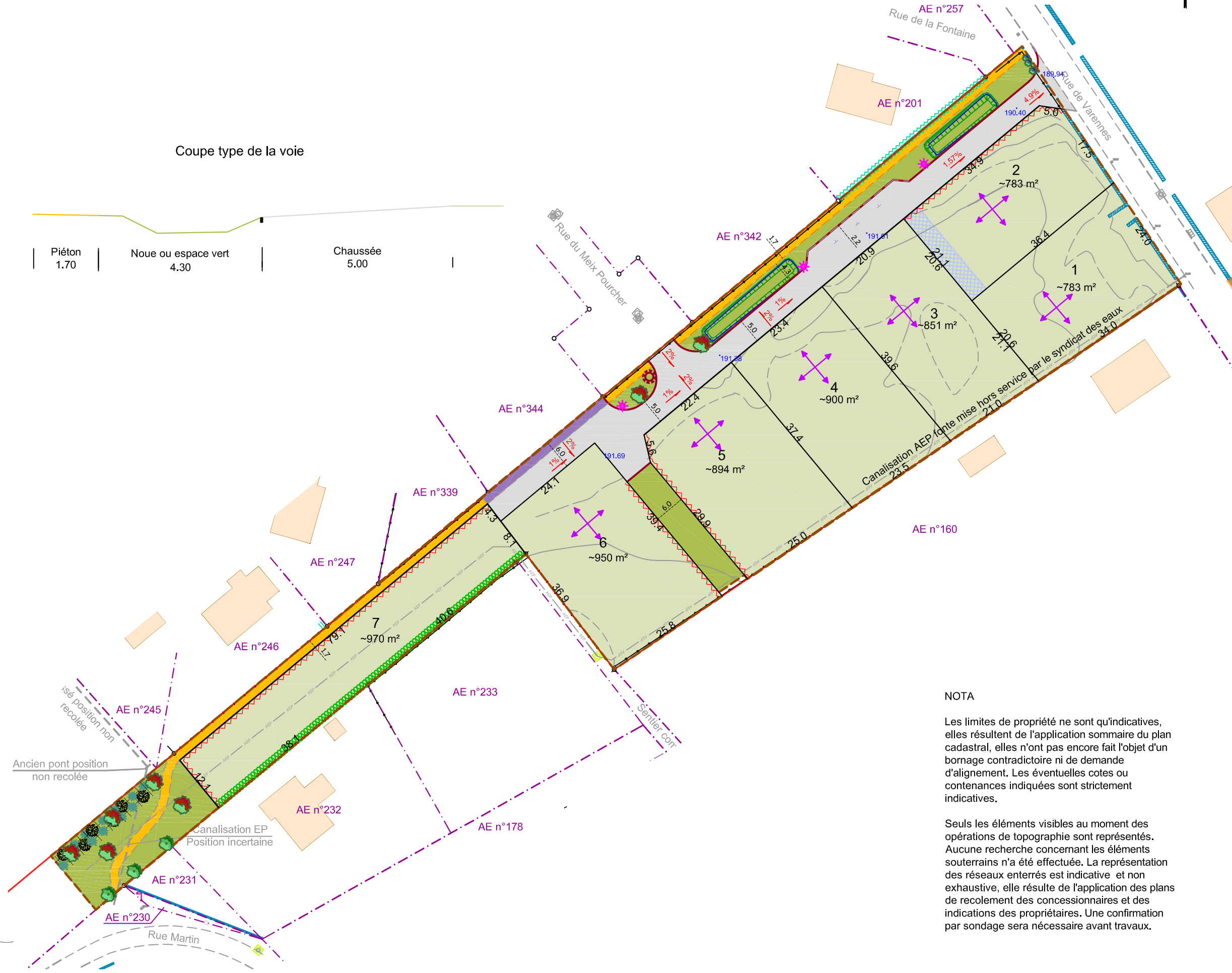
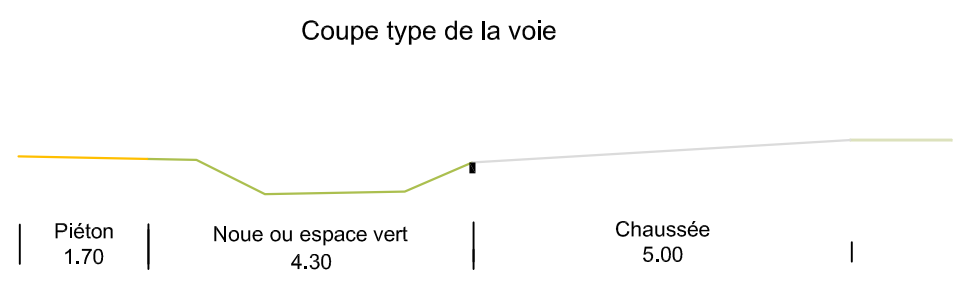


- Périmètre du lotissement
- ESPACE PUBLIC**
- Volige bois
- Bordurette type P1
- Enrobé
- Sablé
- Marquage en résine
- Espace vert
- Zp
- Altitude projetée approchée de la chaussée finie
- x%
- Pente projetée approchée de la chaussée finie
- VEGETATION**
- Arbres à conserver
- Arbres/arbustes à planter par le lotisseur
- Talus à végétaliser par le lotisseur
- Clôture végétale obligatoire à la charge de l'acquéreur
- ECLAIRAGE**
- Eclairage
- REGLEMENTAIRE**
- Accès véhicule interdit
- Lots Libres
- Servitude pour passage de réseaux
- Orientation obligatoire du plus grand faitage des bâtiments principaux à édifier
- Point de collecte des ordures ménagères des lots 6 et 7 (2m²)



NOTA

Les limites de propriété ne sont qu'indicatives, elles résultent de l'application sommaire du plan cadastral, elles n'ont pas encore fait l'objet d'un bornage contradictoire ni de demande d'alignement. Les éventuelles cotes ou contenances indiquées sont strictement indicatives.

Seuls les éléments visibles au moment des opérations de topographie sont représentés. Aucune recherche concernant les éléments souterrains n'a été effectuée. La représentation des réseaux enterrés est indicative et non exhaustive, elle résulte de l'application des plans de reculement des concessionnaires et des indications des propriétaires. Une confirmation par sondage sera nécessaire avant travaux.